

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2021

Numéro interne de l'acte : 20

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation  
19/04/2021

Date d'affichage  
19/04/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

23/04/2021

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Mohamed , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay, BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , CHEBANI Mohamadi , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OMAR Yankoub, OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, SAID-HALIDI Ambdirahamane , SOUMAÏLI Mhamadi

### Procuration(s) :

MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSANI Mohamadi, M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à ISSOUFFI Ramadani, HASSANI Roza donne pouvoir à BOINA Raim Rifay, SAID Zozofina donne pouvoir à ASSANI Helene , HAMISSI Roukia donne pouvoir à BOINAIDI Habachia

### Etai(ent) absent(s) :

ALBERT Zalia , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , HASSANI Roza , MATTOIR Abouchia , SAID Zozofina , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ABDALLAH Halimaty

## Objet : Validation du caractère d'urgence de cette séance

Considérant que les points d'ordres du jour sont des cas d'urgence et le délai de convocation a été abrégé.

Le conseil doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule l'article 2121-11 « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* »

Le maire rend compte du caractère d'urgence de la convocation :

- La crise sanitaire a fait repousser le calendrier des réunions du conseil ce qui s'est traduit par l'accumulation des affaires urgentes à traiter notamment le vote du budget, ou encore les demandes de subventions.

De ce fait, il est nécessaire de réunir le conseil municipal en urgence afin de mettre en place de l'adopter le budget communal pour l'année 2021.

La nécessité de la convocation à caractère d'urgence a été argumentée.

**à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal**

**DECIDE**

**de valider le caractère d'urgence de cette séance.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHICONI

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSANI

